Tribune de M. Charles Fries, ambassadeur de France au Maroc

Renforcer la mobilité entre le Maroc et la France

Les nouvelles autorités françaises ont fait le choix d'une nouvelle politique en matière de mobilité entre le Maroc et la France. Sans remettre en cause la nécessité de l'encadrer, le nouveau gouvernement souhaite promouvoir la mobilité en tant que vecteur de rayonnement et de développement économique, comme l'a annoncé le ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls, lors de son déplacement au Maroc en juillet. Dans cette optique, les circulaires « Guéant » restreignant l'accès au marché du travail français aux diplômés étrangers ont notamment été abrogées. S'agissant plus spécifiquement du Maroc, le Premier ministre, M. Jean-Marc Ayrault, a annoncé lors de la Rencontre de Haut Niveau de décembre la mise en œuvre de mesures complémentaires destinées à faciliter les conditions de délivrance de visas. Ces dispositions concernent les visas de court séjour et s'adressent plus particulièrement à certaines catégories de demandeurs : hommes d'affaires, élus, haut-fonctionnaires, conjoints de Français, anciens combattants, universitaires, chercheurs, artistes, journalistes, sportifs de haut niveau.

Nous restons liés par un cadre réglementaire européen qui ne nous permet pas d'élargir de manière discrétionnaire le spectre des personnes éligibles à des visas d'entrée dans notre pays. Mais nous souhaitons faciliter au maximum les procédures auxquelles sont soumis les demandeurs de visa marocains, afin d'encourager la mobilité entre nos deux pays.

Les dispositions actuelles permettent déjà une large mobilité entre la France et le Maroc. Les services consulaires français au Maroc délivrent plus de 150 000 visas par an. Plus de 90% des demandes de visa déposées auprès de nos services au Maroc reçoivent une réponse positive. Les visas de circulation, qui permettent de circuler régulièrement entre nos deux pays sur une période allant jusque 4 ans, constituent près de la moitié du total des visas délivrés. La France est également ouverte aux étudiants marocains : sur un flux annuel de 60 000 étudiants, ce sont près de 5000 à 6000 nouveaux étudiants marocains qui arrivent chaque année en France. Ces derniers, qui sont plus de 32 000, forment la communauté d'étudiants étrangers en France la plus nombreuse.

Nos services consulaires font également le maximum pour améliorer la qualité du service rendu aux demandeurs de visas marocains. Des rénovations ont été entreprises dans plusieurs consulats, et notamment celui de Marrakech, afin d'améliorer les conditions d'accueil des lieux ouverts au public. L'externalisation du système de prise de rendez-vous a permis de réduire fortement les délais d'attente pour les usagers. L'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) offre aux bacheliers et aux étudiants marocains la possibilité d'anticiper au Maroc leurs démarches administratives relatives au séjour en France, leur évitant ainsi des démarches en préfecture.

Les mesures complémentaires annoncées par le Premier ministre, qui sont mises en œuvre depuis le début de l'année, visent à renforcer la mobilité entre les forces vives de nos deux pays « en facilitant la vie » des demandeurs. Elles concernent :

- *la délivrance plus systématique de visas de circulation, pour une durée aussi longue que possible*. L'objectif est ainsi de délivrer des visas valables pour une ou plusieurs

années afin de ne pas avoir à renouveler, à chaque voyage, les démarches auprès des consulats. En outre, de nouvelles dispositions s'appliquent désormais lors du renouvellement des visas de circulation : les justificatifs demandés se limitent aux seules pièces attestant de la stabilité de la situation socioprofessionnelle du demandeur et l'allongement de la durée du visa de circulation (dans la limite de 4 ans) est systématiquement étudié ;

- *la limitation au strict minimum des formalités administratives à accomplir* : il n'est par exemple plus nécessaire de faire traduire en français un acte de mariage (ni-même de le présenter) dès lors qu'une copie du livret de famille est produite ;
- *la réduction du nombre de documents demandés pour la constitution d'un dossier de demande de visa, afin d'éviter certaines redondances* : il n'est plus nécessaire de fournir une copie de la carte d'identité en sus du passeport ; il n'est plus non plus nécessaire de fournir les trois derniers bordereaux de CNSS, le relevé individuel de CNSS suffisant ;
- *la mise en place de nouvelles antennes Campus France permet aux étudiants de limiter les déplacements nécessaires à leurs démarches* : c'est le cas à Casablanca depuis l'été 2012 ; c'est prévu à Marrakech au courant de l'année 2013 ;
- *la refonte des pages « visa » du site internet des consulats de France au Maroc* : une nouvelle version plus ergonomique et contenant davantage d'indications pratiques est disponible depuis quelques jours[1], afin de donner le maximum d'éléments en amont du rendez-vous au consulat. Une rubrique « questions/réponses » sur la procédure d'attribution de visas y est notamment publiée.

Je suis convaincu que nous avons tout à gagner au renforcement de la mobilité entre nos deux pays. C'est dans cet esprit que ces nouvelles mesures s'inscrivent. La prochaine visite au Maroc du Président de la République, M. François Hollande, qui sera notamment accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, permettra de confirmer ces nouvelles orientations et la volonté de la France de s'ouvrir davantage encore à tous les acteurs qui font vivre au quotidien le partenariat d'exception franco-marocain./.

[1] http://consulfrance-ma.org/rubrique.php3?id_rubrique=271